

REJOIGNEZ-NOUS !

AIDES À DOMICILE
ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

PARTICIPEZ
à une aventure humaine
dans la fonction publique !



www.rlv.eu

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Direction des Ressources Humaines

5 mail Jost Pasquier 63201 Riom Cedex

e.aldigier@rlv.eu

04 73 33 71 47 / 04 73 63 81 34

LES ATOUTS DU MÉTIER



- **Un métier d'avenir.** Les métiers de l'aide à domicile sont de plus en plus demandés et offrent de véritables opportunités de carrière.

- **Un métier de proximité à forte valeur humaine.**

Les AAD (Aide et Accompagnement à Domicile) peuvent accompagner la personne âgée dans ses sorties, l'aider à la réalisation des tâches de la vie courante, l'aider à l'entretien du logement, la réconforter par une présence quotidienne rassurante et bienveillante.

- **Un métier avec des profils diversifiés et des missions variées** offrant une certaine autonomie. Devenir aide à domicile, c'est prendre soin des personnes âgées, handicapées ou en difficultés (malades, accidentées ou en perte d'autonomie) et intervenir sur tous les plans : matériel, moral, social, sanitaire..

- **La possibilité d'accéder à une formation d'accompagnant éducatif et social certifiée** et devenir une professionnelle de l'accompagnement de personnes âgées ou en situation de handicap.

Intégrez la fonction publique et participer à une aventure humaine !

Aidez, accompagnez, soutenez et contribuez au bien être des personnes âgées et en perte d'autonomie.

Permettez-leur d'avoir le choix et de pouvoir rester à domicile plus longtemps.

REJOIGNEZ-NOUS !

CDD de courte ou longue durée. Chaque salarié pourra bénéficier d'un parcours progressif d'apprentissage du métier et devenir un véritable professionnel de l'accompagnement à domicile.

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- Des missions proches de chez vous
- Tenue de travail et Équipement de Protection Individuelle (EPI) fournis à l'embauche
- Smartphone avec une application dédiée pour simplifier vos interventions (*plannings, télégestion, fiches missions, communication avec le service*)
- Frais kilométriques remboursés - Prime plannings coupés - Intervacations rémunérées
- Chèques déjeuners (*après 6 mois de présence*)
- La collectivité est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Participation à la protection sociale santé